

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/41

18 mai 1998

(98-1993)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

Message adressé à la Conférence ministérielle,
distribué par S.E. M. Hennadiy Udovenko,
Président de la 52ème session de l'Assemblée générale
des Nations Unies

C'est avec un très grand plaisir que j'adresse à vous tous qui participez à la Conférence mes chaleureuses salutations et mes meilleurs voeux de réussite dans votre importante entreprise.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir vous saluer au moment où la communauté internationale célèbre le cinquantième anniversaire de la création du système commercial multilatéral. Je considère comme hautement symbolique le fait que cette deuxième Conférence ministérielle des Etats Membres de l'OMC se tient à Genève, où la signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce par 23 pays il y a un demi-siècle a marqué l'avènement du système commercial multilatéral.

Depuis, huit séries de négociations commerciales multilatérales ont été organisées dans le cadre de ce système, chacune d'entre elles apportant une contribution importante à la réduction du protectionnisme et à l'abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires entravant le commerce international et les flux internationaux d'investissements. Décennie après décennie, le système multilatéral a permis de multiplier le volume du commerce mondial et de l'investissement et de promouvoir le développement des techniques et des communications. Parallèlement à son expansion géographique, il a vu son champ d'application étendu à de nouveaux secteurs du commerce entre pays se trouvant à des niveaux de développement économique différents, contribuant à intégrer les systèmes économiques nationaux dans un marché international unique.

A l'approche d'un nouveau millénaire, le système commercial multilatéral se fixe de nouveaux défis, concernant en tout premier lieu son programme de travail pour le XXI^e siècle et une nouvelle série de négociations commerciales internationales qui, en application des Accords issus du Cycle d'Uruguay, devrait commencer avant la fin de la décennie en cours.

Cela étant, je reste persuadé que, sur fond de mondialisation et de libéralisation croissantes de l'économie mondiale, les activités futures de l'Organisation mondiale du commerce devront viser à l'établissement de conditions favorables pour le développement et la diversification du commerce international ainsi qu'au renforcement de la coopération économique et commerciale entre pays sur la base de l'égalité, de l'avantage mutuel et des principes généralement acceptés du droit international, ce qui contribuera à promouvoir une plus grande harmonie dans les relations entre pays, à renforcer l'activité économique et à améliorer les perspectives d'emploi de même que les niveaux de vie de par le monde.

Permettez-moi de vous renouveler mes voeux de totale réussite dans tout ce que vous allez entreprendre.